

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec tenue, le 17 novembre 2022, à 11 h 40, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents :

- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
- M. Pierre-Luc Lachance, conseiller à la Ville de Québec
- M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré
- Mme Marie-Josée Asselin, conseillère à la Ville de Québec

Sont également présents :

- Mme Myriam Poulin, directrice des affaires corporatives et juridiques, secrétaire corporative
- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière
- M. Charles-Éric Bernier, directeur de l'environnement (*à titre d'invité*)
- M. Antoine Verville, directeur de l'aménagement du territoire, du transport et de la mobilité durable (*à titre d'invité*)

Est absent :

- M. Bruno Marchand, maire de la Ville de Québec, président

En l'absence du président de la CMQuébec, M. Gilles Lehouillier, vice-président, ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2022-101

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 octobre 2022

Résolution n° E-2022-102

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 octobre 2022.

Adoptée à l'unanimité

Union des municipalités du Québec (UMQ) – Renouvellement d'adhésion

Résolution n° E-2022-103

- Renouveler l'adhésion de la Communauté métropolitaine de Québec à l'Union des municipalités du Québec et autoriser le paiement des frais de cotisation pour cette adhésion, au coût de 4 265,61 \$ (taxes incluses) pour l'année 2023.

Référence : Rapport décisionnel du 17 novembre 2022
Certificat trésorerie : CT-2022-36
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Virement budgétaire – Budget 2022

Résolution n° E-2022-104

- Autoriser un virement budgétaire de 25 000 \$ provenant de l'activité « Direction générale » à l'activité « Greffe ».

Référence : Rapport décisionnel du 17 novembre 2022
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Projet *Mon Saint-Laurent inspirant* – Demande de participation financière

Résolution n° E-2022-105

- Accorder une contribution financière de 10 000 \$ répartie sur les années budgétaires 2022 et 2023 pour la poursuite, durant l'année scolaire 2022-2023, du projet *Mon Saint-Laurent inspirant* de Stratégies Saint-Laurent.
- Autoriser la directrice générale et trésorière de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.
- Informer Stratégies Saint-Laurent que la contribution pour l'année scolaire 2022-2023 sera la dernière accordée par la CMQuébec pour ce projet.

Référence : Rapport décisionnel du 17 novembre 2022
Certificat trésorerie : CT-2022-37
Responsable : Communications et affaires corporatives

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le projet de règlement n° 425-10-2022 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de La Nouvelle-Beauce (périmètres d'urbanisation, contraintes, éléments d'intérêt)

Résolution n° E-2022-106

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :
 - Que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées au projet de règlement n° 425-10-2022 adopté par la MRC de La Nouvelle-Beauce intitulé « Modification au règlement numéro 198-04-2005 et ses amendements relatifs au Schéma d'aménagement et de développement révisé – Modifications aux limites des périmètres d'urbanisation de Saints-Anges, de Vallée-Jonction et de Saint-Elzéar, identification des contraintes naturelles et anthropiques et éléments d'intérêt esthétique, écologique, historique, culturel et récréatif » ne mettent pas en péril les stratégies et objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement;
 - Que le présent avis vaudra également pour le règlement final à être éventuellement adopté par la MRC de La Nouvelle-Beauce dans la mesure où celui-ci porte sur des objets similaires.
- Transmettre à la ministre du MAMH copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 17 novembre 2022
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2022-107

Prendre acte du bordereau de dépenses, en date du 10 novembre 2022, contenant les documents suivants :

- a) Listes des dépenses du 1^{er} au 31 octobre 2022 (période 10).
- b) Liste des salaires versés aux élus et aux employés de la CMQuébec pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2022.
- c) Les dépenses Visa pour les mois de septembre et octobre 2022.

Référence : Bordereau de dépenses du 17 novembre 2022

Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2022-101 à E-2022-107, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) GILLES LEHOULLIER
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN
SECRÉTAIRE CORPORATIVE